



Suppression de ma prime d'ancienneté

Par **didofi**, le **10/11/2011** à **05:22**

Bonjour,

Suite à une évolution de carrière, mon employeur m'a supprimé ma prime d'ancienneté.

Je travaille dans une entreprise de transport routier depuis presque 13 ans maintenant, dans un premier temps comme conducteur et depuis quelques mois comme chef de dépôt (exploitation) (maitrise).

Ma prime d'ancienneté m'a été versée normalement jusque fin mars en tant que conducteur.

A fin Mars j'ai eu une première évolution qui me faisait passer de conducteur à employé de bureau et en Septembre je passait de employé de bureau à maitrise. Je ne percois plus ma prime depuis le mois de Septembre.

Mon employeur dit avoir augmenté mon taux horaire donc ca compense ma prime Mais comme il a augmenté mon coefficient caq me parait normal que le taux horaire soit augmenté. De 140 je suis passé au coef 175 ...

Est ce normal que je percois plus cette prime ??

Dans l'attente d'une réponse.

Salutations

Par **pat76**, le **10/11/2011** à **14:25**

Bonjour

Quel que soit votre emploi occupé dans la société pendant la durée de votre contrat, vous devez toujours percevoir la prime d'ancienneté.

Que vous passiez du statut conducteur au statut chef de dépôt, vous avez toujours la même ancienneté dans l'entreprise.

La modification de votre taux horaire correspond à l'évolution de votre poste avec plus de responsabilité.

Vous avez pris connaissance de votre convention collective?

depuis combien d'années perceviez-vous la prime d'ancienneté?

Il était précisé dans votre contrat de travail qu'elle ne serait versée qu'au conducteur?